

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/7II du 23/7/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP/22024/07
Portant intégration et nomination de Monsieur
ONGUELE Raphaël, Instituteur Contractuel de
1° échelon dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment).

-----oOo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(I S A S :

- D.B.
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des Gén-
ral des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fi-
xant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
D.C.E. (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux no-
minations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant le
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 81/707/SGG/ du 19.10.81 complétant l'article
2 du décret n° 80/630 du 27/12.80 portant déblocage des avancements des Ag
de l'Etat;
(/u la lettre n° 01/MEN-FGAB du 11.1.82 du Directeur du Person-
nel et des Affaires Administratives; transmettant le dossier de l'intéressé;
(/u l'arrêté n° 10116/MTJ-FGTFF-DFF du 29.11.80 portant engage-
ment de certains candidats du MEN en qualité d'Instituteur Contractuel;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.09.1967 susvisé, Monsieur ONGUELE Raphaël, né en 1953 à N'Dolo (Djambala) Instituteur contractuel de 1° échelon de la catégorie C, échelle 8, indice 530 en service au Lycée de la Révolution à Brazzaville, titulaire de la Licence ES Lettres Section : Langues Vivantes Etrangères, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de l'ancienneté à compter de la date de la rentrée scolaire 1981-1982 et de la solde à compter du 19.10.1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 23/7/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Éducation
Nationale

Antoine NDINGA-OKA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Berand COMBO MATSONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP.DFP.....3
DFP/BST.....1
D.B.....3
D.C.F.....1
K.E.N.....1
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....2-/-